



INFOS POMMERITAINES

OCTOBRE 2018

INFOS MAIRIE

- **Conseil Municipal** : il aura lieu le lundi 12 novembre à 20 h.
- **Recensement militaire** : les personnes nées en octobre, novembre et décembre 2002 doivent se faire recenser au secrétariat de la mairie. Apporter le livret de famille.
- **Repas du 11 novembre** : il aura lieu à La Roche-Derrien. Inscription en mairie avant le 27 octobre. Coût : 25 euros pour les moins de 65 ans. Gratuit pour les autres.
- **Bibliothèque** : Ouverture le mercredi de 14 h à 16 h et le samedi de 10 h à 12 h. Les prêts sont gratuits. De nombreux livres sont arrivés : BD, policier, roman,...
- **Fonds Saint-Yves** : le 20 octobre à la maison Saint-Yves à Tréguier de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h. Consultations gratuites par des juristes. Prendre rendez-vous au 02.96.92.30.51
- **MSAP du territoire vous ouvrent leurs portes du 8 au 12 octobre** : les Maisons de Services au Public sont des guichets d'accueil polyvalents labellisés par les préfets de département chargés d'accueillir, d'orienter et d'aider les usagers dans leurs relations avec les administrations, les organismes publics et privés et les différents services du territoire. Elles ont vocation à délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En ce qui concerne la MSAP de Tréguier, elle sera ouverte au public le mercredi 10 octobre de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.
- **Elagage** ; le maire rappelle aux propriétaires de talus que les arbres qui se trouvent sur les talus doivent être élagués. Que chaque propriétaire vérifie l'état de ses arbres et procède si besoin à l'élagage. Le Maire doit assurer la sûreté et la commodité du passage sur les voies communales et chemins ruraux. Dans le cas contraire, il peut ordonner l'exécution d'office aux frais des riverains après leur avoir demandé d'intervenir lui-même.
- **Boîte aux lettres** : de nombreuses boîtes aux lettres sur la commune ne sont pas réglementaires ou en mauvais état. Pour faciliter le travail des facteurs, il serait bon d'y remédier.

ADJP

Une sortie est prévue le **mercredi 31 octobre au City Sport à Lannion**. Départ de la salle des fêtes à 13 h 30. L'inscription est de 7 euros par enfant, S'inscrire pour le 24 octobre dernier délai, à la mairie en précisant pour les parents si vous pouvez véhiculer les enfants ; les places sont limitées. L'ADJP prévoira un goûter pour les enfants. Retour prévu vers 17 h – 17 h 30.

COURS DE ZUMBA

Il reste quelques places dans les différents cours du jeudi, en particulier chez les 8 à 11 ans et les 12 à 15 ans. Prendre contact au 06.22.09.30.21.

MARCHE DU LUNDI

de 16 h à 19 h

Merci aux organisateurs pour leur initiative maintenant c'est à chacun d'entre nous de le faire vivre en venant faire quelques achats, c'est aussi l'occasion de rencontrer les Pommeritains.

Vous y trouverez : des moules, huîtres, des produits bretons, de la viande, des poulets rôtis, de la charcuterie, du fromage, du poisson, des légumes, des crêpes et galettes, des produits d'entretiens et d'hygiène.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 2 octobre

Commune Nouvelle : vote

Suite à la consultation du dimanche 30 septembre, qui a donné les résultats suivants :

- Pour Pommerit :
- Inscrits 824
 - Votants : 356 exprimés 354 (1 blanc et 1 nul)
 - OUI : 132 soit 37.3 % des exprimés
 - NON : 222 soit 62.7 % des exprimés
 - Abstention : 468 soit 56.80 % des inscrits

Le conseil s'est réuni le 2 octobre pour prendre une décision puisque la loi prévoit qu'au final se sont les élus qui prennent la décision de créer ou de ne pas créer la commune nouvelle.

Avant le vote, un débat était prévu au sein du conseil sur le bilan du scrutin.

Les élus de la majorité ont tout de suite rappelé la règle annoncée dès le début du projet et rappelée en particulier dans la feuille du mois de juillet. « Pour que la consultation soit prise en compte, il fallait 50 % de participation sur les 4 communes. Participation pour Pommerit 43.2 %. Pour l'ensemble des 4 communes 48,97%. L'objectif de validation à 50% n'est donc pas atteint, le choix repose donc sur les élus.

Les élus de la minorité, demandent la prise en compte des résultats de Pommerit.

Le vote a lieu à bulletin secret : « oui », 11 et « non », 3 et 1 nul

La commune de Pommerit-Jaudy approuve donc la création de la commune nouvelle.

Le 8 octobre, le conseil municipal, approuvera la charte fondatrice, prendra la délibération portant sur la création de la commune nouvelle et validera le courrier au préfet demandant la création de la commune nouvelle.

Le point sur les travaux :

- boudodrome : dossier en cours. Réalisation avant la fin de l'année
- rampe de la salle des fêtes : elle va être refaite
- parking derrière le presbytère : un monocouche a été mis devant et derrière le presbytère par l'entreprise ARMOR TP de Paimpol.
- Rue du stade : étude en cours pour l'aménagement de cette rue.
- Rue de l'armor : étude en cours, aménagement en 2020.

Intervention LTC pour approbation du projet de rénovation du lotissement de Kerdrez :

Katell PRIGENT, de LTC, a présenté les plans d'aménagement du lotissement de Kerdrez.

Les habitants ont été invités à des réunions pour donner leur avis et leurs idées. Accord du conseil municipal pour l'aménagement du lotissement de Kerdrez. Coût de l'opération estimé à 350 000 euros.

Extension Eclairage public Chemin de Ty Toul : nouvelle proposition du SDE

Achat de trois lampadaires pour le chemin de Ty-Toul. Car les enfants du lotissement empruntent ce chemin pour se rendre à l'abri de bus. Coût 7 000 euros HT : 2 800 euros de subvention. Le coût pour la commune est de 4 200 euros.

Patrimoine religieux : présentation devis

Restauration de 7 statues qui seront ensuite mises à l'église pour un total de 10 916 euros avec une subvention à hauteur de 60 %. Coût pour la commune : 4 366,40 euros.

Coopération Mali : proposition d'un accord-cadre et d'une convention

Accord du conseil (14 pour et 1 abstention) pour la coopération avec la commune de Nafanga. La commune verse 2 000 euros par an et sur 4 ans

Aménagement cimetière : mise en place d'un groupe de travail

Création d'un groupe de travail pour l'aménagement et l'entretien du cimetière. L'objectif est d'avoir un cimetière bien entretenu et au moindre coût.

Chapelle Saint-Antoine : Bilan exposition photos

le coût de l'exposition est de 2 511 € comprenant les salaires, l'indemnité du conférencier et l'acquisition d'une photo pour la commune. 500 personnes ont visité l'exposition et 80 personnes sont venues à la conférence. Les enfants de l'école ont visité l'exposition et participé à la conférence à l'école.

Dénomination de la salle des Fêtes :

La salle des fêtes se nommera salle « Yves CARIOU, Lopic ». La cérémonie aura lieu le samedi 17 novembre à 11 heures 30. Les habitants qui ont travaillé avec Yves sont cordialement invités.

Numérotation du lotissement du Prajou : plusieurs personnes nous ont signalé que la numérotation n'était pas satisfaisante. Un groupe d'élus va étudier ce problème et proposera une rencontre avec les habitants pour finaliser ce projet.

Avis d'obsèques : le conseil a complété la grille d'interventions ou y rajoutant les anciens élus du conseil et du CCAS ainsi que les anciens salariés.

Délibérations prises lors de la réunion du 8 octobre

Commune Nouvelle : adoption de la Charte fondatrice de la Commune nouvelle de La Roche-Jaudy et délibération portant la création de la Commune nouvelle de La Roche-Jaudy

Le conseil a voté à bulletin secret pour la charte fondatrice de la commune nouvelle. Le résultat est : 13 « oui », 1 « non », 1 abstention. Même résultat pour la délibération portant sur la création de la commune nouvelle.

Un courrier va être adressé à Monsieur le Préfet pour la création de la Commune nouvelle de la Roche-Jaudy.

Une délibération est également prise concernant le maintien des conseillers en place. Dans le nouveau conseil municipal de La Roche-Jaudy qui sera composé de tous les conseillers des 4 communes fondatrices.

Rapport de la CLECT : accord du conseil municipal.

Contrat groupe d'assurance statutaire : le centre de gestion a pour intention de proposer un contrat-groupe statutaire garantissant les collectivités contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle,...) des salariés.

Demande de servitude de passage à « Ty-Toul » : Un terrain a été vendu à Ty-Toul. Pour accéder à la propriété, il faut l'accord de passage. Accord du conseil municipal.

MESSES

Dimanche 21 octobre 11 H à Troguéry
Dimanche 28 octobre 11 h à Berhet
Commémoration des défunts, le vendredi 2 novembre à 9 h à Pommerit.

GATEAU A LA CITROUILLE

500 g de potiron
100 g de féculé de maïs
100 g de sucre cassonade
50 g de sucre cassonade
30g de rhum brun
4 œufs
1 cm de gingembre frais
1 c à c de cannelle
1 zeste d'orange



Faites revenir la pulpe de citrouille avec un peu de beurre. Laissez mijoter et ajoutez le gingembre frais râpé. Ajoutez le zeste d'orange, le jus de l'orange et la cannelle. Remuez. Ajoutez le sucre et faites cuire 20 à 30 minutes pour obtenir une compotée. Ajoutez le rhum si vous le souhaitez et le sucre. Mixez. Ajoutez les œufs progressivement tout en mixant. Ajoutez la levure chimique, la féculé et mélangez. Versez la préparation dans un moule en silicone ou beurré et fariné. Faites cuire dans un four à 175°C pendant 30 à 40 minutes.